



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 25 novembre 2024**

Date de la convocation : mardi 19 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (excusée du n° 2 au n° 6), M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO (présente du n° 1 au n° 10), M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER (excusé du n° 10 au n° 44), M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY (excusée au n° 11), Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI du n° 11 au n° 44)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Néjja BOUCHANNAFA, M. Antoine CHEVALIER

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 27 Contractualisation avec l'éco-organisme Alcome dans le cadre la sensibilisation à la propreté des espaces publics

Rapporteur : M. Sébastien AYERDI

Mesdames, Messieurs

Alcome est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics en 2021 sur la filière à Responsabilité élargie des producteurs (REP) des mégots. Sa mission est de réduire la présence de mégots jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Instaurée dans le droit fil de la directive européenne « plastique » et de la loi économie circulaire de 2020, il s'agit de la première filière de REP qui combine des enjeux de salubrité publique et environnementaux en France.

A ce titre, il assure auprès de l'État les obligations des fabricants de tabac concernant la fin de vie de leurs produits. Sa mission est la réduction de 40 % des mégots dans l'espace public d'ici à 2027.

En France, ce sont en effet 7,7 milliards de mégots qui sont mal jetés tous les ans. Le but de l'éco-organisme est de réduire ce chiffre à 3 milliards.

Alcome accompagne les collectivités dans leur démarche d'amélioration de la propreté des espaces publics, par le nettoyage et l'évacuation des mégots jetés au sol.

L'objectif est de réduire au maximum le nombre de mégots rejoignant les réseaux d'eaux pluviales et qui ne peuvent être récupérés par la suite, ces déchets étant évacués dans les mers ou cours d'eau, participant à la pollution des espaces naturels.

Ainsi, la Ville de Pau peut prétendre à :

- Une aide financière à hauteur de 2,08 €/habitant selon le barème établi pour les communes de plus de 50 000 habitants ;
- La distribution de cendriers de poche (50 par tranche de 1 000 habitants) ;
- La mise à disposition de dispositifs de collecte ainsi que de kits de sensibilisation (enlèvement gratuit des mégots par unité de 100 kg collectés par la collectivité).

La durée du contrat avec Alcome court jusqu'en 2027, qui correspond à la durée de l'agrément d'Alcome.

La Ville établira à destination d'Alcome un bilan des opérations de nettoyage déjà réalisées à compter de la signature du contrat, du suivi des hot spots définis et des actions spécifiques à la réduction des mégots.

Un programme d'actions pourra être défini pour les années à venir.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Voirie - Espaces Verts du 8 novembre 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la signature du contrat-type entre la Ville de Pau et Alcome pour la durée de l'agrément ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat-type ainsi que tout document y afférent.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU